

LA VIEILLE FORGE
SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : Quartier Bouteillette 84480 BONNIEUX
431 699 412 RCS AVIGNON

PROCÈS-VERBAL DES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2025
--

Le trente et un décembre deux mille vingt-cinq,
À dix heures,

Les associés de la société **LA VIEILLE FORGE**, société civile immobilière au capital de 1 000 euros sise Quartier Bouteillette 84480 BONNIEUX immatriculée sous le numéro 431 699 412 RCS AVIGNON, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la société sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Nicolas ETCHES, titulaire de 50 parts
Madame Susan ETCHES, titulaire de 50 parts

Seuls associés de la société représentant en tant que tels la totalité du capital social.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

L'Assemblée Générale est présidée par **Madame Susan ETCHES** en sa qualité de gérant,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- La copie des lettres de convocation ;
- Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;

Le Président déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au Siège Social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Changement administratif de l'adresse du siège social
- Modification statutaire subséquente,
- Pouvoirs en vue des formalités,

Le Président déclare la discussion ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION : CHANGEMENT ADMINISTRATIF D'ADRESSE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du certificat de numérotage délivré par la mairie de Bonnieux, prend acte du changement administratif de l'adresse du siège social lequel était fixé Quartier Bouteillette 84480 BONNIEUX, au 905 route de Ménerbes 84480 BONNIEUX.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIÈME RÉOLUTION : NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR

L'Assemblée Générale en conséquence de ce qui précède, décide de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 905 route de Ménerbes – 84480 BONNIEUX.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

TROISIÈME RÉOLUTION : POUVOIR POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le président d'assemblée.

Susan ETCHES

